

Procès-verbal du Conseil Municipal d'Argences en Aubrac

18 octobre 2023

Convocation envoyée le 13 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Présents : ALEXANDE Hélène, BROSSARD Estelle, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, RAYMOND Delphine, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean.

Absents excusés avec procuration : FRANC Serge (procuration à MAGNE Anne)

LOUVRIER Paulette (procuration à CARRIE Roland)

NUGON Lucile (procuration à ALEXANDRE Hélène)

VEZY Jean-Michel (procuration à GARREL Thierry)

Absents : FABREGUES Hélène

Invités : Nadine BRUNET-ASTRUC, Directrice Générale des Services

Stéphane ROQUES et Quentin LAGARDE, Département de l'Aveyron

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant vérifié, l'assemblée municipale peut valablement délibérer.

Colette FEYBESSE est désignée secrétaire de séance, sur proposition de M. le Maire.

Approbation des procès-verbaux des séances du 09 août 2023 et du 27 septembre 2023

M. le Maire rappelle que lors de la séance précédente, Philippe Mouliac avait signifié n'avoir pas tenu les propos « prenant en compte la dangerosité du site ».

Le procès-verbal a été alors corrigé et est à nouveau soumis pour approbation.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

M. le Maire présente à l'assemblée les décisions du Maire qu'il a prises dans le champ des délégations consenties par le Conseil Municipal, en application des dispositions figurant aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dont la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout type de marchés qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et aussi en ce qui concerne la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Elles sont les suivantes :

- **Décision portant acceptation de l'attribution du marché « Programme de travaux au niveau du stade municipal ayant pour objectifs l'amélioration de la pratique sportive ainsi que la préservation de la ressource en eau et l'adaptation aux nouveaux modes de gestion responsable (Ophyto) »- DC2023C22**

Considérant qu'une consultation a été passée sans publicité ni mise en concurrence en application du décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, avec une date limite de remise des candidatures pour le 20 septembre 2023 pour le marché « Programme de travaux au

niveau du stade municipal ayant pour objectifs l'amélioration de la pratique sportive ainsi que la préservation de la ressource en eau et l'adaptation aux nouveaux modes de gestion responsable (Ophyto).

Considérant qu'après analyse, il apparaît que l'offre présentée est conforme aux prescriptions et entre dans l'estimation financière

M. le Maire décide de conclure et signer le marché relatif à « Programme de travaux au niveau du stade municipal ayant pour objectifs l'amélioration de la pratique sportive ainsi que la préservation de la ressource en eau et l'adaptation aux nouveaux modes de gestion responsable (Ophyto) » avec l'entreprise SAS Paysage Concept domiciliée à Espalion pour un montant de 74 632.50 € HT.

● **Décision portant acceptation d'un contrat de location de copieurs - DC2023C23**

Considérant la nécessité de réaliser un contrat de location pour de nouveaux copieurs dans les locaux de la mairie, de la maison communale de Lacalm et des écoles ;

Considérant la proposition faite par la société Grenke, domiciliée 9-9A Rue de Lisbonne – CS 60017 -Shiltigheim – 67 012 Strasbourg ;

M. le Maire décide d'accepter et de signer le contrat de location pour de nouveaux copieurs dans les locaux de la mairie, de la maison communale de Lacalm et des écoles, avec la société Grenke, domiciliée 9-9A Rue de Lisbonne – CS 60017 -Shiltigheim – 67 012 Strasbourg, d'un montant de 395 € HT par mois, soit un montant global de 24 885 € HT, pour une durée de 63 mois, à compter du mois d'octobre 2023. Le montant de la location des copieurs se décompose de la façon suivante :

- Copieur Mairie RDC : 120 € HT / mois
- Copieur Mairie 1^{er} étage : 70 € HT / mois
- Copieur Maison communale Lacalm : 55 € HT / mois
- Copieur Ecole Ste Geneviève : 95 € HT / mois
- Copieur Ecole Lacalm : 55 € HT / mois

● **Décision du Maire Mouvement de crédits entre chapitres selon la fongibilité des crédits - DC2023C24**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23, donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer à Monsieur Le Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération du conseil municipal n°06042023-25, du 6 avril 2023, portant vote du budget primitif du budget principal et autorisant M. le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Vu la décision du conseil municipal d'octroi d'une subvention remboursable à l'association « Autour du Clairon » ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer la fongibilité des crédits autorisée par délibération du conseil municipal pour régulariser les chapitres concernés ;

Le Maire de la Commune d'Argences en Aubrac décide,

- D'autoriser à effectuer le virement de crédits de chapitre à chapitre nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections selon les dispositions suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135 6 opération 550 : TRAVAUX CANTINE	3 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	3 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-27 : Prêts	0.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 27 : autres immobilisations financières	0.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	3 000.00€	3 000.00€	0.00€	0.00€
Total Général		0.00€		0.00€

Présentation du plan pluriannuel d'investissement pour la gestion des voiries

Stéphane ROQUES, de la Direction des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale du Pôle Développement des Territoires du Département de l'Aveyron, assisté de Quentin LAGARDE, technicien présentent le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la gestion des voiries, mission pour laquelle la Commune d'Argences en Aubrac avait mandaté Aveyron Ingénierie.

Suite à la reprise de l'état des lieux réalisé par la Commune (relevés de terrain), une hiérarchisation des voiries en 3 catégories a pu être effectuée :

- cat. 1 : réseau structurant (54 km)
- cat. 2 : autre catégorie (36.2 km)
- cat. 3 : réseau de desserte locale (52.1 km)

De plus, il apparaît un état de service suivant :

- bon : 60 %
- moyen : 24 %
- mauvais : 16 %

Afin de se concentrer uniquement sur les 2 derniers états, l'estimation des travaux de chaussées à réaliser est de 650 000 € HT soit 160 780 m².

Il est alors défini une stratégie de réfection sur 5 ans décomposée comme suit :

- identification de 25 chantiers au total
- choix de 5 chantiers par an (sur l'ensemble du territoire et non par secteur)
- programme annuel type : 32 156 m² - 9 km - 155 000 € (639 T de graves émulsions)
- travaux préparatoires : 46 000 €

Le budget annuel serait alors de 200 000 € en y ajoutant 40 000 € de PATA.

Un nouveau relevé de dégradation serait ensuite à effectuer dans 4 ans.

M. le Maire précise que la Commune a exercé cette sollicitation pour accompagner la collectivité sur un rapport et une méthodologie de mise en œuvre du diagnostic de voirie réalisé par la Commune.

L'outil proposé sera utilisé et mis à jour par l'assistant technique de la Commune en collaboration de l'élu en charge des travaux et la Commission des Travaux.

PATRIMOINE COMMUNAL

Vente de la grange de Graissac

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'une grange située à Graissac (cadastrée AC 113) d'une surface de 2a65ca, laquelle est donnée à bail à M. Bordes moyennant la somme de 100 € / trimestre.

M. le Maire expose qu'en vertu du mandat qui lui a été octroyé, l'agence Nord Aveyron Immobilier a présenté, en date du 26 mai 2023, l'offre de M. Bors moyennant la somme de 25.000 €.

Les élus avaient alors décidé d'entamer des négociations avec M. Bors afin de voir le prix d'acquisition porté à 30 000 € nets vendeur.

Une offre répondant à ces conditions a été soumise par M. Bors en date du 1^{er} août 2023.

Lors de la session du Conseil Municipal du 9 août 2023, il avait été indiqué que la mise en vente par l'agence était irrégulière faute de voir de panneau de mise en vente dûment installé. Par ailleurs, il avait été précisé qu'un second potentiel acquéreur se serait manifesté.

A ce jour, et au regard des derniers éléments obtenus (dont l'unique offre de M. Bors),

M. le Maire demande au Conseil :

- D'approuver le principe de cession au profit de M. Bors, aux conditions fixées ci-dessus,
- De conditionner cette vente à la signature d'une promesse de vente,
- De l'autoriser à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le Notaire désigné pour la transaction.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOIRIE / RESEAUX

Proposition de sécurisation de l'entrée de Lacalm

La commune d'Argences en Aubrac souhaite améliorer la sécurité des usagers, des piétons et des riverains, en aménageant également la qualité de l'entrée du bourg de Lacalm.

Pour se faire, Aveyron Ingénierie a été mandatée sur le sujet.

Une analyse de la situation a démontré:

- une vitesse identique de l'entrée au cœur du village
- une absence de repère visuel par les conducteurs

Des solutions techniques ont été présentées (chicanes avec ou sans îlot central, etc.), mais la plus opportune et la moins coûteuse est la mise en place d'un feu vert récompense, en alimentation autonome, avec un aménagement paysager autour du panneau d'entrée de l'agglomération.

Une nouvelle proposition vient d'être déposée par Aveyron Ingénierie.

Le choix de la solution sera fait par la Commission de Travaux.

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

Adoption du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public) de l'eau potable

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, service géré par la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.

Ce rapport permet d'informer les usagers et doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres de la CCACV dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal sera invité à adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable.

Vu le rapport remis par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène au titre de l'exercice 2022 et du tableau récapitulatif des indicateurs ci-après

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 850	1 880
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,39	2,39
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62.6%	61,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2	2,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,22%	0,22%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	40%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0317

M. le Maire demande au Conseil :

- D'adopter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable au titre de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

ENFANCE JEUNESSE

Contrat vacataire TAP 2023-2024

Dans le cadre des activités périscolaires, récemment élargies par la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la Commune a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout

au long de l'année scolaire sur le territoire de l'Argence, de solliciter Michel ROUQUETTE pour l'animation d'activités périscolaires à l'intention des enfants des niveaux maternelle et primaire des écoles de Lacalm et Sainte-Geneviève/Argence.

Celui-ci peut être recruté par le biais d'un contrat vacataire dont les critères de définition sont :

- La spécificité : un vacataire est recruté pour exécuter une tâche déterminée
- L'absence de continuité dans le temps : l'emploi ne correspond pas à un besoin permanent de la collectivité
- Rémunération : attachée à l'acte.

En l'espèce :

- Nature de l'activité : Animations sportives : découverte de l'activité trampoline et motricité
- Durée hebdomadaire :
 - Les lundi ou les vendredis de 15h à 16h à l'école de Lacalm
 - Les Mardi ou les jeudis de 13h20 à 14h20 à l'école de Sainte-Geneviève/Argence
- Période d'intervention : Toute l'année scolaire

M. le Maire demande au Conseil :

- De recruter un vacataire pour effectuer les missions de découverte des activités trampoline et motricité pour l'année scolaire,
- Que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Convention intervenants TAP

La présente convention de partenariat est relative à la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires durant l'année 2023-2024.

Elle lie la commune à Maud Tarrise, intervenante théâtre, Sandrine Bourrier, diététicienne, l'Argence Gourmande, la ferme du Verdier.

Les prestataires s'engagent à mettre en œuvre des activités périscolaires en respectant les réglementations applicables liées à la nature de l'activité et/ou au déplacements des enfants. Les intervenants et les agents de la Commune devront être en conformité avec l'ensemble des règles applicables, notamment en ce qui concerne leur qualification.

Les prestataires doivent justifier être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages. Il en est de même pour les personnes qui assureront ces activités.

Le coût des prestations est le suivant:

- Maud Tarrise: 48 euros la séance + 30 de frais de déplacements
- Sandrine Bourrier: 100 euros (frais de déplacements inclus)
- Argence Gourmande: 20 euros la séance (+ frais des achats)
- La ferme du Verdier: 26 euros la séance (+3 euros de frais de matériel)

M. le Maire demande au Conseil de :

- Valider les termes des conventions proposées
- L'autoriser à signer toute pièce ou document nécessaire à la mise en œuvre de ces conventions.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est demandé par l'ensemble du Conseil Municipal des précisions sur les coûts d'intervention. Un budget global des TAP serait aussi apprécié.

L'ensemble de ces éléments seront apportés lors de la prochaine séance.

Point sur les mouvements RH

M. le Maire informe le conseil sur les recrutements en cours :

- un(e) second de cuisine

Il indique également que :

- Nadia Mokaddem a été recrutée au poste de médiatrice socio-culturelle, qui débutera le 01/11
- Alice Coudouel assure le remplacement du poste au sein du service Enfance Jeunesse

Recrutement d'agents contractuels pour remplacement d'agents titulaires ou non titulaires indisponibles

M. le Maire indique que la collectivité peut recruter un agent contractuel sur un emploi permanent pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel à temps partiel ou absent pour l'un des motifs suivants :

- détachement inférieur à 6 mois
- disponibilité inférieure à 6 mois
- congé (de maladie, de maternité, congé parental...)

Cette possibilité concerne les emplois de catégories A, B ou C.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée.

Il peut prendre effet avant le départ de l'agent remplacé.

Le contrat peut être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent remplacé.

M. le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Pour se faire, la collectivité doit prendre une délibération de principe qui autorise le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

M. le Maire demande au Conseil de :

- l'autoriser à recruter, dans le respect de la procédure de recrutement, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles,
- l'autoriser à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements,
- prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Feuille de route « Les Concerts de Poche »

M. le Maire indique que "Les Concerts de Poche" est une association toulousaine proposant des ateliers de création musicale ainsi qu'un concert.

La démarche a été initiée par le service culturel sur le thème du jazz et les conditions d'intervention de l'association sont aujourd'hui fixées.

Des ateliers se dérouleront sur la Commune en date des 14, 15 et 16 novembre. Le concert de restitution se tiendra le samedi 18 novembre à 18h00.

Il y aura 8 ateliers d'une heure répartis comme suit :

14/11/2023 : ateliers avec l'école de Lacalm puis avec l'école de musique d'Argences en Aubrac.

15/11/2023 : ateliers avec l'école de Sainte-Geneviève (maternelles, CP et CE1-CE2), l'EHPAD Au Bon Accueil puis une session ouverte aux habitants.

16/11/2023 : ateliers avec l'école de Sainte-Geneviève (CM1-CM2) puis une session ouverte aux habitants.

18/11/2023 : concert "le jazz des années 20 à nos jours" à 18h00 au centre culturel.

M. le Maire précise que les ateliers seront gratuits pour les participants. Le concert, lui, sera payant (à l'exception des participants aux ateliers).

S'agissant de la mise en œuvre sur le territoire, l'association se charge de créer les supports de communication et de les diffuser sur le territoire (sauf Commune).

La Commune reste en charge de trouver les hébergements des artistes accueillis sur le territoire et procéder à la communication sur la Commune.

ÉCONOMIE / TOURISME

Prolongation du délai d'ouverture camping

Dans le cadre des travaux sur la ligne Rueyres-Savignac, de nombreux ouvriers sont amenés à travailler sur la commune et ses environs. Certains d'entre eux dorment au camping de Sainte Geneviève sur Argence dans leur caravane et ont demandé de pouvoir rester jusqu'à la fin de l'année.

Prenant en compte les difficultés de trouver un logement, il est proposé au Conseil Municipal de reporter la date de fermeture du camping de Sainte (initialement prévue le 29 octobre 2023) et la repousser à la fin de l'année afin de pouvoir accueillir ces ouvriers. Seul l'accès à l'électricité leur sera proposé en raison de la période hivernale et du gel de l'eau.

Ils devront par conséquent s'acquitter du montant de l'emplacement et de l'électricité.

Le coût de la taxe de séjour ne sera pas pris en compte du fait qu'il s'agit d'une période hors saison.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Prolongation du délai d'ouverture du gîte communal

Suite à la programmation de l'association Les Concerts de Poche du 14 au 18 novembre 2023, la commune doit se charger de trouver un hébergement pour les artistes. Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition le gîte communal et de repousser la date de fermeture de celui-ci.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Perspective sur « La Chêneraie »

M. Rémy Paulhe est intéressé par la reprise de "La Chêneraie". Son objectif est de travailler avec de jeunes footballeurs, en collaboration avec le RAF (Rodez Aveyron Football) mais aussi d'élargir les prestations aux activités de pleine nature.

Il proposerait des animations durant la période estivale, voire en intersaison.

Pour cela, il souhaite créer une association locale afin de fédérer les forces vives du territoire pour l'aider dans sa réflexion.

D'autre part, en ce qui concerne la collectivité, il convient, d'ici mai 2024, d'effectuer les travaux nécessaires à la réouverture de ce lieu, conformément au compte-rendu de la dernière commission de sécurité et de procéder à de petits aménagements.

Un loyer sera proposé, s'appuyant sur les charges réelles de fonctionnement.

M. Rémy Paulhe présentera concrètement son projet lors du prochain conseil municipal.

Arnaud Imbert précise que M. Rémy Paulhe gère à l'heure actuelle 2 sites : Saint-Cirq-Lapopie et La Fouillade.

La Commune doit évaluer le coût de la remise en ordre (réglementaire) afin de permettre le passage de la Commission de Sécurité.

Avenant au bourg centre Occitanie

M. le Maire rappelle qu'un contrat Bourg Centre Occitanie avait été signé en 2019, pour une période 2019-2021, ayant pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Aveyron, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène et la Commune d'Argences en Aubrac, en associant les services de l'Etat, le CAUE de l'Aveyron et l'EPF Occitanie.

La Commune avait choisi d'investir 3 axes stratégiques:

- Axe n°1 : placer l'habitant au cœur du projet de territoire
- Axe n°2 : soutenir les acteurs qui consolident et développent l'économie à partir des ressources locales
- Axe n°3 : consolider les équilibres territoriaux : une commune nouvelle au cœur d'une intercommunalité rurale

Un programme opérationnel pluriannuel d'actions avait été défini, s'inscrivant dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie "Aubrac, Olt, Causse et Gévaudan".

A ce jour, il convient de définir un avenant à ce contrat pour la période 2022-2028, présentant les projets prévisionnels.

M. le Maire soumet le nouveau programme.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2022	2023	2024	2025
AXE 1 / Placer l'habitant au cœur du projet de territoire					
ACTION 1.1 Mieux loger pour mieux accueillir	<i>Projet 1.1.1 : Valoriser le bâti public : réhabilitation des logements avec gains énergétiques</i>				
	<i>Projet 1.1.2 : Planter un pôle intergénérationnel dédié à un habitat mixte</i>				
	<i>Projet 1.1.3 : Investir un Eco Quartier du Barry</i>				
	<i>Projet 1.1.4 : Mettre à disposition du bâti pour la création de logements sociaux</i>				
ACTION 1.2 Faire vivre le label « Ville active et sportive »	<i>Projet 1.2.1 : Rénover le stade (en lien avec le zéro phyto) et qualifier les espaces publics de ses abords</i>				
	<i>Projet 1.2.2 : Organiser une Maison du Vélo</i>				
	<i>Projet 1.2.3 : Traiter le revêtement du terrain de pétanque avec gestion des inondations de l'espace</i>				
	<i>Projet 1.2.4 : Rénover le gymnase</i>				
ACTION 1.3	<i>Projet 1.3.1 : Renforcer les actions de l'EVS en développant une politique d'accueil et des animations à destination des adolescents</i>				

Consolider les proximités grâce à l'Espace de Vie Sociale et à la Maison France Services	<i>Projet 1.3.2 : Faire vivre un projet éducatif de territoire</i>				
	<i>Projet 1.3.3 : Construire une identité partagée et rendre les habitants acteurs de la démarche cœur de village</i>				
	<i>Projet 1.3.4 : Conduire une politique d'attractivité innovante au travers d'une démarche « Sports et Métiers »</i>				
AXE 2 / Soutenir les initiatives des acteurs qui consolident et développent l'économie à partir des ressources locales					
ACTION 2.1 Accueillir au sein de structures touristiques réhabilitées (offres d'activité et hébergements)	<i>Projet 2.1.1 : Réhabiliter le centre de vacances de la Chêneraie prenant en compte une démarche énergétique</i>				
	<i>Projet 2.1.2 : Valoriser le patrimoine communal à travers des gîtes (à Alpuech le long du GR et à Sainte-Genève)</i>				
	<i>Projet 2.1.3 : Promouvoir les campings en adoptant une stratégie de communication et offrir un nouveau type d'hébergement</i>				
	<i>Projet 2.1.4 : Rénover et créer des aides de services/accueil camping-caristes</i>				
Action 2.2 Création d'une offre touristique « sport et patrimoine »)	<i>Projet 2.2.1 : Créer des offres de découverte de l'histoire du territoire</i>				
	<i>Projet 2.2.2 : Mettre en place un circuit d'interprétation forestier en lien avec le PNR – Bois de Guirande</i>				
ACTION 2.3 Valoriser les filières agricoles de qualité, identité du territoire	<i>Projet 2.3.1 : Créer une cuisine centrale valorisant les approvisionnements locaux</i>				
	<i>Projet 2.3.2 : Penser, structurer, une culture maraichère pour l'approvisionnement de la cuisine centrale</i>				
	<i>Projet 2.3.3 : Proposer des goûters à l'école et au centre de loisirs avec des produits du terroir</i>				
	<i>Projet 2.3.4 : Relancer « Les Paniers d'Argence »</i>				

AXE 3 / Consolider les équilibres territoriaux : une commune nouvelle au cœur d'une intercommunalité rurale

<p>ACTION 3.1</p> <p>Renforcer le rôle de centralité du centre bourg de la commune nouvelle...</p>	<p><i>Projet 3.1.1. : Améliorer la qualité paysagère des bourgs avec l'enfouissement des réseaux secs</i></p>				
	<p><i>Projet 3.1.2 : Qualifier la signalétique du centre bourg et l'étendre sur le territoire communal</i></p>				
	<p><i>Projet 3.1.3 : Sécuriser les entrées de bourgs</i></p>				
	<p><i>Projet 3.1.4 : Agrémenter l'entrée sud par une mise en valeur des plans d'eau</i></p>				
	<p><i>Projet 3.1.5 : Réhabiliter le centre culturel en salle de spectacle en dynamique avec la vie associative</i></p>				
<p>ACTION 3.2</p> <p>... tout en construisant un maillage communal équilibré</p>	<p><i>Projet 3.2.1 : Construire une mobilité renforcée au travers de la promotion du vélo</i></p>				
	<p><i>Projet 3.2.2 : Qualifier les espaces publics des hameaux, dans une démarche de désimperméabilisation notamment</i></p>				
	<p><i>Projet 3.2.3 : Mettre en application le schéma directeur et engager les travaux nécessaires à un équipement d'assainissement collectif efficient</i></p>				
	<p><i>Projet 3.2.4 : Réhabiliter les aires de jeux (mise en sécurité)</i></p>				
	<p><i>Projet 3.2.5 : Proposer un programme de rénovation énergétique et de réaménagement extérieur avec sécurisation, des écoles</i></p>				
<p>ACTION 3.3</p> <p>Insérer la commune dans le paysage territorial</p>	<p><i>Projet 3.3.1 : Planter des chaufferies collectives et structurer les réseaux de chaleur</i></p>				
	<p><i>Projet 3.3.2 : Acquérir et rénover un bâtiment à destination des usagers et des associations</i></p>				
	<p><i>Projet 3.3.3 : Mutualiser les équipements techniques</i></p>				
	<p><i>Projet 3.3.4 : Installer des panneaux solaires en autoconsommation</i></p>				
	<p><i>Projet 3.3.5 : Construire un plan de sobriété énergétique</i></p>				

Points sur le déploiement des projets

○ Pôles intergénérationnel

Une réunion avec le Département et l'Association du Bon Accueil s'est tenue le 28/09 ayant pour ordre du jour un point de situation sur l'avancement du projet et la demande d'habilitation totale à l'aide sociale. Également, suite à la réception du mémorandum de Me Ramaut, une réunion de travail est prévue au sein des locaux d'Habitat & Humanisme à Lyon le 27/10, afin de lever les points techniques permettant un montage juridique cohérent en vue d'un conventionnement.

○ Etat d'avancement de la procédure de reprise des sépultures en l'état d'abandon

Le 2e constat d'état d'abandon a été réalisé le 28/09 par Elabor.

L'affichage des listes des sépultures concernées est effectué jusqu'au 28/10.

Lors du prochain conseil municipal, seront décidées les sépultures qui seront reprises par la Commune.

Gérard Chastang propose d'élaborer une communication adéquate afin d'informer des conditions d'acquisition d'un emplacement lorsque cette procédure sera terminée.

○ Adressage

Il a été constaté que l'adressage dans les différents hameaux de la Commune a été réalisé mais tous les hameaux n'ont pas été traités de la même façon, ce qui engendre une dissemblance.

Il est donc proposé d'harmoniser la dénomination et la numérotation des hameaux sur le modèle de ce qui a été réalisé pour les hameaux dépendant de La Terrisse.

Par conséquent, la méthodologie est la suivante:

- Début sur les villages de Lacalm et de la Terrisse pour comptage et pose des panneaux
- Renumérotation des autres hameaux selon la méthodologie décidée et remontée dans la base nationale.
- Définition d'une charte de pose
- Demande d'autorisation de pose en façade au besoin (limitation de déploiement du nombre de mâts supplémentaires)
- Organisation d'une réunion publique

○ Programme de rénovation de l'école de Sainte Geneviève

A ce jour, plusieurs réflexions sont menées sur l'école de Sainte Geneviève :

- aménagement de la cour d'école
- sécurisation des locaux
- réhabilitation du bâti (rénovation énergétique notamment) et réfection des classes

Prenant en compte :

- la nécessité de mandater une maîtrise d'œuvre à l'issue de la proposition de l'aménagement de la cour par le CAUE (restitution programmée le 7/11 à 16h30),
- la mobilisation de subventions (Fond Vert, Renov', ...)
- la réalisation des travaux possible qu'à l'été 2024

Il est convenu de mobiliser un architecte pour élaborer un programme global et évaluer les coûts à budgéter.

MANIFESTATIONS

Organisation du Téléthon

2 jours de manifestations :

- samedi 11 novembre : soirée Volley (organisée par Pascale MAIRINIAC)
- samedi 9 décembre : journée complète

La réussite de l'an dernier laisse à penser que l'organisation 2023 se fera sur les mêmes bases (ouverture avec les tripous, diverses animations, buvette, repas aligot/steaks à midi, grilles chez les commerçants), le tout concentré dans le gymnase.

Une réunion est programmée avec les associations le mardi 24 octobre à 20h au centre culturel.

La manifestation étant organisée par la municipalité, la mobilisation d'élus est nécessaire pour la tenue des urnes de dons, l'inscription et le service du repas de midi.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations communautaires

Au jour de la séance, M. le Maire délivre l'information communautaire suivante :

- Application mobile "IntraMuros"

Il s'agit d'un support de communication permettant de centraliser toutes les informations communales et communautaires au même endroit pour l'utilisateur. Elle mobilise aussi de nombreux acteurs sur le territoire : syndicat de déchets, commerçants, associations. Le financement de cette application est porté par la Communauté de Communes.

Autres informations

Au jour de la séance, M. le Maire délivre les informations communales suivantes :

- **Programme "Villages d'Avenir"**

Mis en œuvre par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), il est proposé un programme d'ingénierie dédié, à destination des communes rurales porteuses d'une dynamique globale, afin de mener à bien leurs projets.

- **Audit France Services**

Réalisé le 10/10/2023.

- **Trail de l'Argence renommé « La foulée des burons »**

Date de l'évènement : le 22/06/2024.

- **Marché "déneigement des voies communales"**

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande pour les campagnes 2023-2024 et 2024-2025, possédant 4 lots :

- circuit Alpuech - Lacalm
- circuit Vitrac
- circuit La Terrisse
- circuit Graissac

En complément du déneigement assuré en régie.

Questions diverses

Philippe Mouliac signale la dangerosité de l'extinction nocturne sur la portion de voirie vers Beauvallet. Il est suggéré de modifier l'heure de l'horloge à 4h30 (selon le début de prise de poste des salariés). Un quartier sera concerné par cette mise à jour.

Néanmoins, il est précisé qu'une tranche ne possède pas de candélabres.

Suite à une interrogation d'Hugues Vaissier, M. le Maire indique la grande difficulté dans le recrutement (appel de population étrangère par manque de candidature locale) pour Beauvallet.

M. le Maire rajoute que Beauvallet diffère d'un an la fin des travaux engagés pour la création de l'abattoir ; priorité est donnée à renforcer l'outil actuel de transformation.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire lève la séance à 23h00.

Certifié affiché

Le 2 novembre 2023,

Le Maire,
Jean VALADIER



La secrétaire de séance,
Colette FEYBESSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Feybesse", written over a horizontal line.